

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 15 MAI 2012

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 15 mai 2012 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 11/05/2012.

Etaient présents : Mmes et MM. LINGLIN (Maire), BURDAIRON, GUI SOLAN, JOUVE (adjoints), LABBADI, LANZA , MACCAFERRI, MOINE, RICO (arrivée à 21 h), ROPRAZ, ROSA, ZIEGLER.

Etait excusés : M. ALLARD
M. HOMOLA (procuration à M. LINGLIN)
Mme BUGOT (procuration à Mme JOUVE)
M. ALLENBACH

Etaient absents : Mme VUAILLET-AOUKILI
M. RENAUD

Assistait à la séance : Mme PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance : M. LABBADI

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du compte-rendu du Conseil du 03/04/2012

2) Délibérations :

- 2.1 Vente Aubertinaz/Commune de Sergy
- 2.2 EPF : convention de mise à disposition
- 2.3 Défibrillateur : demande de subvention au titre de la « Réserve Parlementaire ».
- 2.4 Télétransmission des actes administratifs
- 2.5 Centre de Gestion de l'Ain : renégociation du contrat d'assurance collective des risques statutaires
- 2.6 Convention Commune/M. Mme Lanza
- 2.7 Décision modificative n°1
- 2.8 Extension école de Sergy : plan de financement
- 2.9 Caveaux d'avance et concessions : fixation des tarifs
- 2.10 Avenue du Jura : demande de subvention
- 2.11 Désignation de l' élu délégué CNAS

3) Divers

I - Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2012 du Conseil Municipal

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

2.1) Vente Aubertinaz/Commune de Sergy

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°04/12 du 10/01/2012 l'autorisait à trouver un accord avec les propriétaires concernant le bien situé au 103 rue du Crêt de la neige. Après divers échanges, un compromis a été trouvé sur les éléments suivants :

- Acquisition du tènement de 114 m² au prix de 100 €/le mètre carré soit 11 400 €
- La prise en charge des frais d'agence au prorata de cette vente soit 11 400 € x 4.47% = 509.58 €
- La prise en charge des frais de notaire et de géomètre soit environ 2 000 € en tout
- Le paiement des 4 000 € au titre des frais de procès (fixé par le juge d'expropriation)
- La prise en charge de la clôture (muret de 40 cm + grillage et installation d'un portail piétonnier)

Afin de permettre la signature des actes de vente, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider les éléments présentés ci-avant :

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente concernant le bien situé au 103 rue du Crêt de la neige selon les dispositions précisées ci-avant.

2.2) EPF : convention de mise à disposition

Suite à la délégation de préemption auprès de l'EPF de l'Ain concernant la parcelle C 1725 (parcelle divisée ensuite en 3 : C 2532/C 2533/C 2534) en zone 2AU , Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser de signer la convention de mise à disposition telle que ci-jointe.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention concernant la parcelle C 1725 devenue C 2532/C 2533/C 2534 en zone 2AU.

2.3) Défibrillateur : demande de subvention au titre de la « Réserve Parlementaire ».

Suite à un courrier de Madame la Sénatrice, la commune a été informée d'une réserve parlementaire pour l'acquisition d'un défibrillateur. La commune en avait bénéficié en 2010 pour le CPI de Sergy (le centre de première intervention). Cette année il sera proposé d'acquérir un défibrillateur pour la salle des fêtes selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES			RECETTES	
Coût acquisition défibrillateur	HT	TTC	Commune de Sergy Réserve parlementaire (50 % HT) FCTVA	910,48 € 841,20 € 260,47 €
	1 682,40 €	2 012,15 €		
TOTAL	1 682,40 €	2 012,15 €	TOTAL	2 012,15 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire selon le plan de financement présenté ci-avant.

2.4) Télétransmission des actes administratifs

Lors du conseil municipal précédent, une délibération a été prise afin d'autoriser la télétransmission des actes administratifs de la commune. Néanmoins il fallait préciser le nom du dispositif homologué par le Ministère de l'intérieur ainsi qu'une seconde personne responsable de ces télétransmissions.

Monsieur le Maire propose de choisir :

- l'association ADULLACT (<http://adullact.org>) qui travaille en collaboration avec le centre de gestion de l'Ain et la société Berger-Levrault (logiciels Magnus) concernant les actes administratifs, budgétaires ainsi que le module Hélios pour l'envoi des bordereaux comptables pour un montant de 1 080,00 € HT et un coût annuel de maintenance de 219,38 € HT.
- Mme PEROUCHET Maryse comme seconde personne responsable des télétransmissions

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à valider le devis de l'association ADULLACT pour la télétransmission des actes administratifs.
- VALIDE l'inscription de Mme PEROUCHET Maryse comme seconde personne responsable des télétransmissions

2.5) Centre de Gestion de l'Ain : renégociation du contrat d'assurance collective des risques statutaires

Afin de permettre le lancement d'un appel d'offre pour la renégociation des contrats d'assurance collective des risques statutaires (protection des collectivités publiques contre les risques « décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité des agents titulaires et non titulaires), Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater le président du centre de gestion de l'Ain pour l'engagement de cette consultation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater le président du centre de gestion de l'Ain pour l'engagement de la consultation précisée ci-avant

2.6) Convention Commune/M. Mme Lanza

Monsieur le Maire propose de réactualiser la convention datant de 1993 entre M. et Mme Lanza et la commune de Sergy concernant la mise à disposition d'une place de parking rue de la fontaine en échange de la mise à disposition du terrain nécessaire pour l'implantation de l'abribus (voir pj).

Mme Lanza ne prend pas part au vote de cette délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention telle que précisée en pièce jointe.

Arrivée de Monsieur Philippe RICO à 21h, soit à compter de la délibération n°7.

2.7) Décision modificative n°1

La Décision Modificative n°1 présentée a pour finalité de procéder à des ajustements du Budget Primitif 2012.

Articles	Libellé de l'opération	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
O20	Dépenses imprévues	4 100 €	
2183 (op 46)	Acquisition de matériel divers		3 000 €
2313 (op 42)	Extension de l'école		500 €
2128 (op 68)	Travaux cimetière		600 €
TOTAL		4 100€	4 100€

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cette Décision Modificative n°1 du Budget Primitif 2012.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la décision modificative n°1 telle que précisée ci-avant

2.8) Extension école de Sergy : plan de financement définitif

Le Département de l'Ain demande la validation définitive du plan de financement concernant le projet d'extension de l'école de Sergy (aménagement de 3 classes à l'étage). Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de valider le plan de financement définitif tel que ci-après :

DEPENSES HT (prévisionnel)		RECETTES HT (prévisionnel)	
MAITRISE D'ŒUVRE	25 000.00 €	CONSEIL GENERAL (15 % du montant total HT)	42 750.00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	10 000.00 €	DETR (15 % du montant total HT)	42 750.00 €
TRAVAUX	250 000.00 €	FONDS PROPRES (commune) (70 % du montant total HT)	199 500.00 €
TOTAL	285 000.00 €	TOTAL	285 000.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement définitif de l'école (extension n°2) tel que présenté ci-avant
- RAPPELLE l'inscription de cette dépense au BP 2012
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain

2.9) Caveaux d'avance et concessions : fixation des tarifs

Durant le mois d'avril 2012, la commune a aménagé 4 caveaux de 2 places (2 400 € HT chacun) et 1 caveau d'1 place (1 400 € HT) dans le cimetière pour un montant total de 13 156 € TTC. La collectivité est en droit de vendre ces caveaux appelés « caveaux d'avance » auquel s'ajoute le prix de la concession qui peut être, selon le règlement du cimetière, soit de 64 € pour une concession trentenaire, soit de 128 € pour une concession cinquantenaire.

Il est donc proposé de fixer les tarifs suivants :

Pour l'acquisition d'un caveau 2 places : 2 870 € TTC

Pour l'acquisition du caveau 1 place : 1 674 €

A cela s'ajoute le prix de la concession :

- 64 € la concession trentenaire
- 128 € la concession cinquantenaire

Madame JOUVE tient à préciser que les caveaux sont étanches étant donné la configuration du cimetière, c'est pourquoi les prix sont un peu élevés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

-VALIDE les prix tels que proposés ci-avant soit :

Pour l'acquisition d'un caveau 2 places : 2 870 € TTC

Pour l'acquisition du caveau 1 place : 1 674 €

A laquelle s'ajoute :

- 64 € la concession trentenaire
- OU
- 128 € la concession cinquantenaire

2.10 Avenue du Jura : demande de subvention

Monsieur le Maire informe que la demande de subvention concernant les travaux de l'avenue du Jura doit être renouvelée auprès du Conseil Général (suite à un refus l'année dernière). A ce titre il propose de valider le plan de financement tel que ci-après :

DEPENSES TTC (prévisionnel)		RECETTES TTC (prévisionnel)	
MAITRISE D'ŒUVRE	25 000.00 €	CONSEIL GENERAL (33 % du montant total HT)	71 739.00 €
BUREAU DE CONTRÔLE	10 000.00 €	DETR	59 500.00 €
TRAVAUX	225 000.00 €	FONDS PROPRES (commune)	128 761.00 €
TOTAL	260 000.00 €	TOTAL	260 000.00 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement de l'Avenue du Jura (tranche 1) tel que présenté ci-avant
- RAPPELLE l'inscription de cette dépense au BP 2012
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Ain

2.11 Désignation de l' élu délégué CNAS (comité national d'action sociale)

Monsieur le Maire rappelle que suite à la signature de la convention concernant l'adhésion au CNAS, un élu délégué doit être désigné. Il propose Madame Françoise JOUVE, adjointe aux affaires sociales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Mme Françoise JOUVE, Adjointe aux affaires sociales, à être l' élu délégué auprès du CNAS

III – DIVERS

Monsieur BURDAIRON informe de la remise en service du chauffage au centre sportif et souligne qu'un grand nettoyage est en cours.

Le club canin continue d'utiliser les lieux ce qui est une bonne chose en terme de surveillance du site.

La signature de l'acte de vente est prévue (en principe) pour le mois de juillet prochain.

Concernant les terrains jouxtant le centre sportif, un projet est en cours de réflexion pour l'installation d'un collège, suivi ultérieurement d'une école primaire et d'un lycée privés ainsi qu'éventuellement un internat.

Concernant la boulangerie qui est fermée depuis plusieurs mois maintenant, un courrier a été envoyé en recommandé afin de demander l'enlèvement de son matériel et cela afin de récupérer le local cet été.

Monsieur Labbadi propose de faire le décompte des obligations de Monsieur Duchamp et de racheter son matériel.

Monsieur Allenbach informe que l'accueil des habitants le samedi 12 mai s'est très bien déroulé.

Monsieur le Maire souligne que des entretiens pour le poste d'urbanisme (partagé entre Crozet et Sergy) se dérouleront le 16 mai.

Madame Jouve précise que le nombre d'élèves prévu pour la rentrée prochaine est en hausse sensible. Elle s'inquiète de devoir ouvrir éventuellement une dixième classe dans l'urgence car ces informations sont communiquées par l'académie la veille de la rentrée en général.

Madame Jouve prévoit une exposition à l'automne prochain dans la salle des mariages.

Elle rappelle que le comité des fêtes de Sergy organisera des animations pour le Téléthon dans le centre sportif, une réunion de préparation est organisée le 13 juin prochain et elle sera présente.

Madame Lanza informe qu'une 4^{ème} classe « CLIS » sera ouverte sur Prévessin à la rentrée et sera particulièrement dédiée à l'accueil des enfants autistes.

Quant à la dernière crèche intercommunale, son nom a été choisi, ce sera "Colin-Maillard".

Enfin, elle rappelle la visite du groupe de travail de l'association Eclat et de la CCPG le 16 mai à 16h pour afin de voir le terrain proposé par la mairie pour l'accueil d'un IME (institut médico-éducatif).

Monsieur Labbadi souhaite que le « grand ménage » de l'été à l'école soit axé sur l'élimination des poux dont il semble difficile de se débarrasser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Prochaine séance du Conseil : Mardi 26 juin 2012 à 20h30
